

PAGE 1

◆ Visite de courtoisie du Ministre en charge du travail au Patronat

PAGE 2

◆ Secteur Minier au Burkina: Vers de meilleures conditions de travail

◆ Application du Règlement UEMOA sur la charge à l'essieu : Quel impact sur les entreprises Burkinabè

PAGE 3

◆ Bientôt un Salon sur le textile et le coton à Ouagadougou

◆ Vers la mise en place d'une Agence de promotion des Investissements au Burkina Faso

◆ Crise sociale au Burkina Faso : Le nouveau Premier Ministre rencontre le Patronat Burkinabè

PAGE 4

◆ Le Burkina Faso valide son Programme pays de Promotion du Travail Décant

◆ 1^{ère} Session du Comité technique national consultatif d'hygiène et de sécurité au travail

◆ Programme PSI des Pays-Bas : Une opportunité de financement des investissements pour le secteur privé

PAGE 5

◆ Formation sur les actes unilatéraux révisés : les acteurs se mobilisent

◆ Sensibilisation des acteurs non-étatiques sur les programmes régionaux

PAGE 6

◆ Commission de l'UEMOA : vers l'opérationnalisation du plan stratégique 2010-2020

Visite de courtoisie du Ministre en charge du travail au Patronat



Le lundi 16 mai 2011, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, Monsieur Apollinaire Soungalo OUATTARA accompagné de ses principaux collaborateurs a rendu une visite de courtoisie au Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB).

Cette rencontre qui intervient au lendemain de la fusion entre le département en charge de la fonction publique et celui du travail et de la sécurité sociale devait permettre aux premiers responsables du Ministère, de traduire l'attachement du Gouvernement au dialogue avec les partenaires sociaux. Ont également pris part à cette rencontre les présidents des organisations professionnelles membres du CNPB.

Le Premier Vice président du

CNPB, Birahima NACOUL-MA après avoir souhaité la bienvenue à la Délégation Ministérielle a remercié le Ministre OUATTARA pour l'initiative de la rencontre qui dénote de tout l'intérêt qu'il porte aux échanges avec les partenaires sociaux.



Ensuite, il a réaffirmé la disponibilité des membres du CNPB à toujours collaborer avec le Département en charge du travail pour le renforcement du dialogue social dans le monde du travail.

Saisissant l'opportunité de la présence du Ministre au Patro-

nat, il lui a soumis quelques préoccupations au titre desquelles figurent :

- Le non-respect de la parité entre travailleurs et employeurs lors de la participation à la Conférence Internationale du Travail ;

- La prise de textes d'application du décret n°2010-810/PM/MTSS du 31 décembre 2010 sur la prime d'ancienneté ;

- Le retrait pur et simple du projet de check-off qui contraindrait les employeurs à recouvrer les cotisations syndicales des travailleurs ;

- La révision des conditions de délivrance de l'attestation de la CNSS aux opérateurs économiques, etc....

Le Ministre OUATTARA à son tour a remercié le Patronat pour la qualité de l'accueil, puis a réaffirmé la disponibilité et l'ouverture de son Département à dialoguer avec les partenaires sociaux que sont les employeurs et les travailleurs. Il a félicité le Patronat pour le travail

abattu à plusieurs niveaux et a assuré que les préoccupations qui viennent d'être posées trouveront solutions dans le cadre du dialogue et la concertation.

La rencontre a pris fin avec une visite des locaux du Patronat burkinabè par la Délégation Ministérielle.

Secteur Minier au Burkina: Vers de meilleures conditions de travail



Le jeudi 19 mai 2011, c'est dans la salle de conférence de l'hôtel Azalaï que s'est tenu l'atelier de réflexion sur les conditions de travail dans les mines. Cet atelier qui a réuni plus d'une centaine de participants venus de diverses zones d'activités minières de notre pays était organisé par le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS).

Pour le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, Monsieur Soungalo OUATTARA qui a présidé la cérémonie d'ouverture, l'objectif de cette rencontre était de permettre de définir un cadre de partenariat entre les investisseurs, les employés ainsi que les popula-

tions locales et d'aller vers une convention collective régissant le secteur des mines qui s'est fortement développé ces dernières années.

A ce titre, trois modules ont été exposés aux participants et qui ont permis de mettre en exergue la particularité de l'organisation du travail dans les mines, les préoccupations des travailleurs du secteur minier ainsi que l'état des lieux des conditions de travail dans les mines.

Dans l'ensemble, il ressort que le secteur minier présente de nombreuses particularités et évolue surtout dans un milieu hostile qui ne garantit pas toujours un équilibre entre le souci de la rentabilité économique et le bien-être des travailleurs. Au regard de cette situation qui génère le plus souvent des conflits, des solutions ont été proposées au nombre desquelles figurent la mensualisation des heures de travail, l'harmonisation de l'organisation du travail dans le secteur, la mise en place de plans de transfert de compétence entre l'expertise étrangère et les travailleurs nationaux, l'amélioration des conditions de vie des travailleurs.

Du reste, c'est à l'unanimité que les participants ont décidé de progresser ensemble vers l'élaboration d'une convention collective régissant le secteur des mines, conscients que les cadres juridiques ne peuvent être mieux adaptés que dans la mesure où ils sont pensés par les acteurs eux-mêmes.

Cette option a été d'ailleurs fortement saluée par le Premier ministre qui a tenu, en marge des travaux, à rencontrer les acteurs de ce secteur d'une importance stratégique pour le Burkina Faso. Son Excellence Luc Adolphe TIAO, a ainsi écouté attentivement les préoccupations des acteurs concernés avant de les inviter à faire du dialogue leur outil principal afin que l'exploitation minière au Burkina soit profitable à tous.



Application du Règlement UEMOA sur la charge à l'essieu : Quel impact sur les entreprises Burkinabè

La salle de conférence de la Maison de l'Entreprise a abrité le mercredi 20 avril 2011 la restitution de l'étude d'impact de la mise en œuvre du contrôle de gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises au Burkina Faso.

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) a adopté en décembre 2005, le Règlement n° 14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids, et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transports de marchandises. Ce règlement fixe des valeurs à ne pas dépasser, pour le gabarit, les essieux et le poids en charges des véhicules lourds de transport de marchandises dans l'espace communautaire.

Décision prise dans un souci de lutter contre la surcharge afin de préserver le patrimoine routier des Etats membres, elle aura sans doute des conséquences non négligeables sur le secteur du transport, car, près de 40% des véhicules de transport sont généralement en situation de surcharge.

L'application de cette disposition de l'UEMOA signifie donc pour beaucoup de transporteurs la diminution de la quantité de marchandises habituellement transportée. Ce qui aura un impact sur le coût du transport et partant du prix des produits transportés.

C'est ce qui a guidé la Chambre de commerce à commanditer cette étude dont l'objectif était d'évaluer l'impact de l'application de ce Règlement communautaire sur l'activité des entreprises et le consommateur final burkinabè.

Il ressort des résultats de ce travail que les enjeux de l'application du Règlement 14 sont considérables : Au-delà du fait qu'il permettra de sauvegarder le patrimoine routier, il aura pour effet de mettre sur le même pied les transporteurs de la sous-région. En effet, certains camions (du Ghana notamment) subissent des modifications de charpente afin de pouvoir transporter des charges excessives. Ce qui prive les autres transporteurs d'une bonne partie du fret disponible aux ports et les incitent également à la surcharge.

L'application intégrale de ce Règlement 14, sans aucun mécanisme compensatoire donnera lieu à une baisse de la rentabilité des véhicules

de transports de marchandises. L'effet attendu est un réajustement à la hausse, du prix du transport.

Mais le constat, après quelques mois d'application partielle du Règlement 14, est que la hausse observée du prix du transport de marchandises ne s'est pas automatiquement répercutée sur le prix des produits. Et même si certains produits de consommation ont connu des augmentations de prix, il reste difficile à le justifier par le simple fait de la hausse du coût du transport. Cela serait beaucoup plus dû à des pratiques spéculatives.

Quoiqu'il en soit, l'application du règlement 14 n'est qu'à son début. Si les résultats de l'étude sur l'impact de la hausse du prix du transport sur les produits de première consommation ne sont pas alarmants, rien ne dit que cela restera tel dans les mois à venir. C'est pourquoi la Chambre de Commerce recherche des alternatives à travers le système de conteneurisation qui permettra la réduction de certaines charges de transport.

Bientôt un Salon sur le textile et le coton à Ouagadougou



On retient que plus de cinquante sept (57) Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) prendront part à ce grand événement qui se tiendra sous le thème « Coton textile : facteur de développement des pays membres de l'OCI ».

Ouagadougou abritera du 21 au 27 septembre 2011 le 1^{er} Salon international du coton et du textile sur le site du SIAO. Une rencontre d'information sur la manifestation à laquelle le CNPB a pris part a eu lieu le 12 mai 2011 à l'ONAC.

Cette manifestation permettra aux acteurs de la filière coton des pays de l'OCI de nouer des relations d'affaires. le Directeur Général de l'ONAC, M. Justin BAYILI, les a d'ailleurs invités à profiter de ce carrefour pour montrer au reste du monde, leur savoir-faire et s'enrichir de l'expérience étrangère. En guise de suggestion, il les a invité à dé-

velopper une communication autour de leurs produits d'exposition et à former leurs agents de ventes. Quant aux difficultés liées souvent à l'incapacité des acteurs du secteur concerné de répondre à la demande internationale, Monsieur BAYILI les a exhorté à se regrouper pour être plus efficaces au plan économique.

Le coût du stand de 9m² est de 300 000 FCFA pour les participants individuels et 500 000 FCFA pour les entreprises.

Même si ces prix peuvent poser des difficultés aux acteurs de la filière, il reste entendu que cette initiative est une sérieuse opportunité de positionner confortablement notre pays sur l'échiquier international eu égard à la place stratégique qu'il joue dans le commerce de l'or blanc.

Vers la mise en place d'une Agence de promotion des Investissements au Burkina Faso

Le mardi 12 avril 2011, le Conseil National du Patronat Burkinabè a reçu en visite de travail Monsieur OUEDRAOGO Albert du Cabinet IPSO Conseil, cabinet chargé de l'étude sur la mise en place d'une Agence de Promotion des Investissements (API) au Burkina Faso. L'objectif de cette rencontre était de recueillir l'avis ainsi que les attentes de l'Organisation faîtière des employeurs en vue de la mise en place de cette nouvelle structure.

A cet effet, la Secrétaire Générale du Conseil National du Patronat, Madame Philomène YAMEOGO a tout d'abord remercié le Consultant et salué l'initiative qui donnera un souffle nouveau à l'investissement dans le secteur privé au Burkina Faso. En outre, elle s'est inquiétée de

l'existence d'une multitude de structures en charge de l'investissement qui gagneraient à être mieux coordonnées afin que l'investisseur ait une vue d'ensemble du cadre institutionnel.

Terminant son propos, Madame YAMEOGO a voulu comprendre les liens fonctionnels qui existeraient entre le Conseil Présidentiel pour l'Investissement et l'Agence de Promotion des Investissements.

En réponse à ces préoccupations, Monsieur OUEDRAOGO a reconnu la nécessité d'une coordination entre les différentes structures en charge de l'investissement avant de souligner que le Conseil Présidentiel pour l'Investissement, à la différence des autres structures joue davantage un rôle d'orientation de la politique nationale en matière d'investissement. A ce titre, et abordant la

question de l'enclage institutionnelle de l'API, il a souhaité qu'elle soit directement rattachée au Premier ministre afin d'en faciliter la gestion et de lui faire garder toute son importance.

Au titre des missions éventuelles de l'API, la Secrétaire Générale du CNPB a suggéré, au regard de la pluralité des structures en matière d'investissement, qu'une étude soit menée en vue de la mise en place d'un guichet unique de l'investissement. Au-delà de cette perspective, Madame YAMEOGO a insisté sur la nécessité d'une meilleure représentativité du secteur privé au sein de la structure de gestion de l'API afin de donner une place de choix aux investissements privés structurants.

Crise sociale au Burkina Faso : Le nouveau Premier Ministre rencontre le Patronat Burkinabè



Sur invitation de Son Excellence Monsieur Luc Adolphe TIAO, nouveau Premier Ministre du Burkina Faso, une

forte délégation du Patronat burkinabè constitué des Présidents des Associations et Groupements Professionnels membres était à la Primature le jeudi 28 avril 2011.

La Délégation conduite par le Président du CNPB, El Hadj Oumarou KANAZOE a été reçue par le Premier Ministre qui voulait s'assurer de l'engagement des employeurs et des opérateurs économiques à accompagner

le Gouvernement dans la recherche de solutions idoines à la crise sociale que traverse le Burkina.

Cette rencontre a été aussi l'occasion pour le Patronat d'attirer l'attention du Gouvernement pour qu'un traitement diligent et équitable soit réservé aux dossiers de dédommagement des opérateurs économiques victimes de pillages et de faire des propositions concrètes de sortie de crise.

Le Burkina Faso valide son Programme pays de Promotion du Travail Décent



démarche planifiée dans le temps et axée sur les résultats.

Cette démarche a du reste été fortement soutenue par le Gouvernement qui, à travers une forte délégation ministérielle, a tenu à réaffirmer l'intérêt que l'Etat accorde à la validation et la mise en œuvre de cet important programme de promotion du travail décent.

Pendant deux jours de travaux, les participants se sont penchés sur l'examen du document de programme ainsi que son cadre logique et sa matrice de suivi évaluation. Au terme des travaux, c'est un document articulé autour de deux axes prioritaires qui a été validé, dotant ainsi le Burkina Faso de son propre cadre de référence en matière de promotion du travail décent.

Il reste certes l'étape de la finalisation et de la signature du document mais les partenaires sociaux auront démontré à travers cet exercice leur attachement aux vertus du dialogue social.

En tout état de cause, il ne fait pas de doute qu'à travers la validation du PPTD, le Burkina Faso semble avoir accordé toutes ses lettres de noblesse à cette pensée du Directeur Général de l'OIT, Monsieur Juan SOMAVIA : « *Opter pour une croissance sans emploi, c'est s'engager dans une évolution sociale, économique et politique sans issue.* »

Après le Togo, dernier pays en date, c'était au tour du Burkina Faso de valider son Programme pays de Promotion du Travail Décent le 26 mai 2011 dans la salle de Conférence de Ouaga 2000. En rappel, l'initiative des PPTD répond au souci du Bureau International du Travail (BIT) de fixer un cadre global d'orientation de ses interventions au sein des différents pays afin d'accroître la visibilité de son action et de promouvoir le dialogue social.

La formulation du Programme pays de promotion du travail décent a fait l'objet d'une requête introduite par le Gouvernement auprès du Directeur Général du BIT Monsieur Juan SOMAVIA.

Après un long temps de maturation, le processus a atteint une étape décisive avec cette rencontre de validation qui traduit la volonté des mandants tripartites du Burkina Faso (Etat, Travailleurs, Employeurs) de définir des priorités et de se fixer des objectifs en matière de promotion du travail décent dans le cadre d'une

Programme PSI des Pays- Bas : Une opportunité de financement des investissements pour le secteur privé



activité commerciale, du fait du partenariat entre une entreprise néerlandaise et une entreprise d'un pays en développement.

Le programme encourage ainsi la joint-venture dans des pays en développement où le risque d'affaire est élevé, en prenant en charge 50% des frais d'investissement.

Les 50 autres pourcent devant être apportés par les deux entreprises partenaires.

L'intervention de PSI se fait après réalisation des investissements, c'est à dire que le Programme ne finance pas l'investissement, mais rembourse 50% du montant investi avec un plafond de 1,5 millions d'euros soit plus 900 millions de FCFA.

Le programme PSI s'intéresse aux projets nécessitant un transfert de connaissances ou de technologies vers les pays en développement et pouvant avoir un impact sur l'économie locale en terme de création d'emploi. Le projet doit également avoir un caractère innovant car l'objectif de PSI n'est pas de financer des entreprises pour que celles-ci fassent de la concurrence déloyale aux entreprises déjà présentes sur le marché local.

L'Ambassade des Pays- Bas a organisé en collaboration avec la Chambre de commerce une rencontre d'information sur le programme d'investissement du Gouvernement néerlandais pour le secteur privé (Programme PSI). C'était le mardi 12 avril 2011 à la salle de conférence de la chambre de commerce. L'ambition de cette rencontre était d'informer le secteur privé burkinabè des opportunités d'investissement qui peuvent être saisies grâce au programme PSI.

En effet, le programme PSI est un mécanisme mis en place par le Gouvernement néerlandais pour le secteur privé. Il intervient dans le financement partiel des coûts d'investissements au démarrage d'une nouvelle

1^{ère} Session du Comité technique national consultatif d'hygiène et de sécurité au travail

Le Comité technique national consultatif d'hygiène et de sécurité au travail s'est réuni en session du 16 au 18 mai 2011 au titre de sa première session de 2011. C'était les 16, 17 et 18 mai dernier dans la petite salle du Dialogue social du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MTSS).

En sa qualité de membre au sein de cette institution du code du travail, le Conseil National du Patronat a pris part aux travaux de cette session qui avait essentiellement pour objet d'analyser et d'adopter cinq projets de texte afin de les adapter au mieux au nouveau code du travail de 2008.

A cet effet, le comité présidé par la Directrice Générale de la Sécurité et la Santé au travail Madame Agathe TIENDREBEOGO, a pu examiner successivement lesdits projets de texte auxquels des amendements pertinents ont été apportés.

Toutefois, s'agissant du nouveau projet de décret définissant les conditions générales de travail dans les établissements, les participants ont décidé de le renvoyer à une nouvelle session eu égard à des considérations d'ordre juridique et au contenu qui devrait être plus adapté au contexte actuel du monde du travail.

Dans cette perspective, la présidente du Comité a attiré l'attention des commissaires sur la nécessité de faire parvenir leurs amendements dans les meilleurs délais afin que le comité permanent puisse se pencher sur le texte en attendant la prochaine échéance.

Puis, avant de clore la session, elle a remercié et félicité l'ensemble des membres du comité pour les efforts fournis et la richesse de leurs contributions qui ont une fois de plus permis de faire un autre pas vers la définition de cadres juridiques adaptés à la dynamique du monde du travail.

Deux appels à proposition sont lancés annuellement, auxquels les entreprises intéressées peuvent soumissionner. Mais les jeunes entreprises en sont exclues car seules sont éligibles, les entreprises qui ont au moins deux années d'existence.

Il faut également noter que ce ne sont pas seulement les joint-ventures entre entreprises néerlandaises et entreprises de pays en développement qui sont pris en compte par le programme. Deux entreprises du sud peuvent également s'associer pour se lancer dans une activité nouvelle et bénéficier de l'appui de PSI. Dans tous les deux cas, les deux entreprises ne doivent pas appartenir au même pays et il doit forcément exister un transfert de technologie vers le pays où l'activité nouvelle sera créée.

Formation sur les actes uniformes révisés : les acteurs se mobilisent



L'Hôtel SOMKIETA a abrité les 10, 11, et 12 mai 2011, un séminaire de formation organisé par le Cercle OHADA du Burkina sur le thème « Assimilation et imprégnation aux actes uniformes révisés de l'OHADA : Acte uniforme portant organisation des Sûretés (AUS) et Actes uniformes relatifs au Droit Commercial Général (AUDCG) »

Ce séminaire qui avait pour public cible, les magistrats des juridictions d'instances, de grandes instances, des cours d'appel, les avocats, notaires et juristes d'entreprise avait pour objectif permettre aux participants de :

- Comprendre les enjeux de la révision de l'Acte uniforme portant organisa-

tion des Sûretés et de celui relatif au Droit Commercial Général ;

- Maîtriser les nouvelles règles du Droit Commercial Général et du droit des Sûretés dans l'espace OHADA ;

- Maîtriser les questions juridiques et pratiques liées à la mise en œuvre des nouvelles règles adoptées.

Au titre des travaux, deux grandes communications ont été données par d'éminents professionnels du droit tant au plan national qu'international sur « **les modifications et les nouveautés en droit des sûretés** » et « **la réforme du droit commercial général : motivation et orientations générales** ».

Ces communications ont été le lieu pour Messieurs DABIRE Julien et TOE Jean YADO, tous deux Enseignants-chercheurs à l'université de Ouaga 2, de faire une analyse exhaustive de l'évolution des deux actes uniformes sus-

cités et d'édifier les participants à la fois sur les enjeux de la révision, la portée des réformes, les avantages et les insuffisances des réformes opérées.

C'est visiblement satisfaits que les professionnels du droit ont salué la tenue de cette formation dont l'intérêt n'était plus à démontrer en terme de renforcement des capacités. Aussi ont-ils souhaité une intensification de la campagne de diffusion des nouveaux textes afin de les faire connaître au maximum de magistrats, auxiliaires de justice, praticiens du droit et d'une manière générale des acteurs du monde des affaires.



Le Comité National de suivi des Programmes Communautaires Economiques de l'UEMOA et de la CEDEAO a organisé les 26 et 27 mai 2011 un atelier d'information et de sensibilisation sur le Programme Economique Régional (PER) et le Programme Communautaire de Développement (PCD).

Cet atelier qui s'est tenu au Centre National Cardinal Paul ZOUNGRANA a connu la participation de représentants de départements ministériels, du secteur privé, de la société civile et des milieux universitaires.

Le PER et le PCD sont des programmes à dimension régionale visant à renforcer l'intégration en Afrique de l'Ouest.

Le Programme Economique Régional (PER) a été élaboré par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la Commission de l'UEMOA, sur la base des orientations données en janvier 2004 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de

l'Union. Il vise l'approfondissement de l'intégration régionale à travers le renforcement du secteur productif et des services sociaux de base. Il s'articule autour d'un ensemble de projets intégrateurs sélectionnés au niveau régional, compte tenu de leurs effets catalyseurs dans la réalisation des objectifs de croissance et de développement de l'UEMOA.

Sensibilisation des acteurs non étatiques sur les programmes régionaux

Il comporte en tout 63 projets repartis selon les cinq (05) axes suivants : la gouvernance et l'intégration économique, le développement des infrastructures économiques, la construction d'un appareil productif intégré, le développement des ressources humaines, la mobilisation des ressources & suivi/évaluation.

Le coût global du PER est estimé à 2 910 milliards F CFA, sur la période 2006-2010. Au jour d'aujourd'hui, 52 des projets prévus sont achevés ou en cours de réalisation.

Le processus de préparation de la deuxième phase du PER est en cours.

Le Programme Communautaire de Développement (PCD) est l'instrument de la CEDEAO qui servirait à mettre de la cohérence dans les actions de développement que entreprend cette organisation.

En effet, les chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO ont fait le constat en juin 2007 que l'intégration telle que conçue au départ n'a pas comblé les attentes.

Face à ce constat, une vision a été formulée dénommée « la Vision 2020 » visant à faire de la CEDEAO, une CEDEAO des Peuples, espace dans lequel les populations vivront en parfaite harmonie dans la dignité.

C'est à cette finalité que répond le PCD, qui contribuera à la réalisation de cette vision 2020.

Le PCD « national » proposé à la CEDEAO comporte 198 actions reparties sur 10 axes .



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÈ (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 50 33 03 09
Fax : (+226) 50 33 03 08
Courriel: cnpb@fasonet.bf
Site web: www.patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat
burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA
Wenceslas BANCE

Conception et Mise en page

Wenceslas BANCE

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/P.F

ISSN 0796 - 8981



Commission de l'UEMOA : vers l'opération- nalisation du plan stratégique 2010 -2020



L'hôtel Palm Beach de Ouagadougou a servi de cadre le 21 avril 2011 à une rencontre entre des représentants du secteur privé et de l'administration publique burkinabè et une Mission circulaire de l'UEMOA. L'objectif était d'échanger sur comment le plan stratégique de la Commission de l'UEMOA adopté en octobre 2010 par le Conseil des Ministres pourra être opérationnalisé.

Ce plan stratégique est l'aboutissement d'un long processus d'analyse des forces/faiblesses et opportunités/menaces de l'institution communautaire. Il formalise la Vision de l'UEMOA à l'horizon 2020 suivant cinq (05) axes principaux :

- Axe 1** : Marché commun et prospérité ;
- Axe 2** : Performance des Etats membres ;
- Axe 3** : Synergie et partenariats ;
- Axe 4** : Rayonnement et Communication ;
- Axe 5** : Performance organisationnelle.

La rencontre avec la Mission a essentiellement porté sur l'examen de la stratégie de mise en œuvre de l'axe 1 et 2.

La Commission s'est assignée pour objectif au niveau de l'axe 1, d'accroître le marché régional de sorte à inciter l'émergence réelle d'un secteur privé régional compétitif, profitable aux populations. Ce qui doit nécessairement passer par la résolution de certains problèmes liés aux infrastructures, aux facteurs de production, à la libre circulation des personnes et des capitaux etc. Des suggestions d'actions concrètes ont été faites dans ce sens.

De même, au niveau de l'axe 2, les réflexions ont porté sur comment la Commission de l'UEMOA pourrait appuyer les Etats membres à améliorer la coordination, la mise en œuvre et le suivi des réformes et politiques communautaires.

Recevez régulièrement par mail notre bulletin , en
envoyant « patronat.net » à l'adresse ci-dessous

infos@patronat.bf